



REVUE DE PRESSE 15 OCTOBRE

Crissements autour de la future gestion publique des parkings



15 parcs, dont celui des Terreaux, seront gérés par la nouvelle SPL.

Photo Progrès /Maxime JEGAT

D'ici à 2025, la nouvelle Société publique lyonnaise de mobilités (SPLM) devrait gérer l'exploitation de 15 des 32 parcs publics de la Métropole, ainsi que les parcs relais TER et aires de covoiturage. Une évolution vers du 100 % public difficile à concevoir pour l'opposition.

Décidément, le nouveau système de gestion des parkings publics ne passe pas dans les rangs de l'opposition au conseil de la Métropole de Lyon.

Après avoir suscité de vifs échanges dans l'hémicycle lors de la création en juin dernier de la Société publique lyonnaise de mobilités (SPLM), nouvel organe 100 % public et 100 % piloté par la majorité écologiste, la question de sa légitimité et de ses ambitions est revenue sur le devant de la scène ce lundi, au moment

d'entériner la délégation de service public confiée à la SPLM. « Qui jugera de la bonne utilisation de l'argent public ? » lançait Laurence Croizier pour le groupe de droite « Métro Positive ».

D'ici 2025, les contrats de 15 des 32 parcs publics, 12 gérés par LPA et 3 par EFFIA soit 8 117 places de stationnement, arrivent à échéance. L'occasion pour la Métropole de Lyon de repenser leur système de concession en les plaçant, ainsi que les 28 parc-relais des gares TER et aires de covoiturages de l'agglomération, sous l'autorité de la SPLM. Et, par la même occasion, d'en modifier leur configuration avec une part élargie pour les vélos et véhicules bas carbone.

1 700 places en moins pour les voitures thermiques

Dans le viseur, les voitures particulières. Avec la transfor-

mation de 1 700 places de stationnements classiques en 3 000 places pour les vélos, 1 050 pour les motos et un objectif de 7 % de véhicules électriques.

« Sur ces 1 700 places supprimées, 1 300 concernent la zone de la Presqu'île : donc vous supprimez là 30 % de l'offre de parking », s'est étonnée Laurence Croizier, dénonçant ainsi un objectif « incohérent et incompréhensible », ajouté aux projets d'aménagement de la rive droite du Rhône et d'apaisement de la Presqu'île.

Quant à l'entité même de l'outil, une fois n'est pas coutume c'est d'une seule voix que l'opposition a tenu à s'exprimer, par le truchement de David Kimelfeld. Pour rappel, la SPLM regroupe la Métropole, la Ville de Lyon et Sytral Mobilités, présidée par le vice-président métropolitain Fabien Bagnon. « L'exécutif a-t-il bien

vérifié que dans une logique commerciale il n'y a aucun conflit d'intérêt concernant les différents représentants ? » interrogeait l'ancien président de la Métropole ?

« Si nous présentons cette délibération, c'est qu'elle est juridiquement fondée », rétorquait sèchement la première vice-présidente Émeline Baume, avant de lancer le vote sous les huées d'une opposition en attente de réponse. « C'est difficile de voter une délibération sur laquelle on se pose un certain nombre de questions juridiques », interrompit l'ancien président de LPA Louis Pelaez, pour le groupe centriste « Inventer la Métropole de demain ». « Peut-être auriez-vous dû poser ces questions en commission », répliqua Vincent Monot pour la majorité. L'opposition n'aura pas eu ses réponses, le débat n'est certainement pas clos.

Clémence OUTTERYCK

Les Verts vont-ils supprimer 1 700 places de parking à Lyon ?

Une pétition lancée ce mardi dénonce la « décision calamiteuse » de supprimer 1 700 places de parking à Lyon. Le Progrès démêle le vrai du faux avec Fabien Bagnon (EELV), vice-président du Grand Lyon en charge des mobilités, et Pierre Oliver, maire LR du 2^e arrondissement et conseiller régional.

Stupéur ! Fin septembre, les oppositions de la Métropole (centre et droite) s'étranglaient au détour d'une délibération portant sur la fameuse SPLM, Société publique lyonnaise de mobilités (SPLM). Les écologistes, aux manettes de l'organisme, auraient décidé de tirer un trait sur 1 700 places de stationnement souterrain à Lyon, dont 1 300 rien que sur la Presqu'île.

Quelques jours plus tard, le maire LR du 2^e arrondissement, Pierre Oliver lançait une pétition pour faire reculer le Grand Lyon. 1 000 signatures plus tard, qu'en est-il vraiment ?

■ 1 700 places de parking vont-elles bien être supprimées ?

« Suppression ». Le mot est banni des éléments de langage de l'exécutif. « On parle plutôt d'une transformation progressive qui doit s'opérer d'ici 2027, dans le cadre des nouveaux contrats de la SPLM... On est donc loin du Big bang. Mais c'est vrai qu'on veut réduire la place de la voiture thermique au profit d'autres mobilités douces, indique Fabien Bagnon (EELV), vice-président de la Métropole chargé des mobilités. Il y aura d'ailleurs 500 places allouées aux voitures électriques, 300 à l'autopartage, 1 050 aux deux roues motorisés (essence comme électrique) et 3 000 aux vélos ».



L'opposition lyonnaise souhaite faire reculer l'exécutif écologiste. Photo Progrès/Maxime JEGAT

■ Cela risque-t-il de « faire fuir les visiteurs du centre-ville » ?

C'est l'inquiétude du maire du 2^e : moins de parkings, moins de commerce ? « Les écologistes se tirent une balle dans le pied, en devenant les meilleurs alliés des zones commerciales de périphérie », lâche Pierre Oliver, le chef de file de l'opposition de droite. « Tout le monde n'a pas la possibilité de se déplacer à vélo ou en transports en commun », reprend-il en évoquant les chahuts venant de toute la région : « Va-t-on les mettre à la porte ? »

« Au contraire, nous souhaitons réduire les offres illimitées des parkings au profit des offres visiteurs. C'est vrai pour la voiture, ça le sera aussi pour les vélos. Puisque nous plançons

sur une nouvelle offre horaire ou journalière, à l'image de ce qui se fait déjà aux parkings de la Fosse aux Ours ou des Cordeliers. Le taux de motorisation baisse constamment à Lyon, et il est temps d'adapter l'offre à cette tendance », répond Fabien Bagnon.

■ Moins de voitures, OK. Mais l'offre en transports en commun est pointée du doigt, à l'aune des récents couacs du métro...

« Je veux bien admettre qu'on a des difficultés, mais prenons un peu de recul. Nous avons doublé le budget d'investissement du Sytral, passant de 1,2 à 2,5 milliards d'euros. Ce qui représente un effort sans précédent. Nous œuvrons aussi énormément à la construction des voies Lyonnaises. Alors

certes, cela met du temps à se mettre en place, mais on ne peut pas nous reprocher notre manque d'engagement », se défend l'écologiste.

Poudre aux yeux, selon son adversaire politique qui compte les « arceaux à vélos déserts sur la place Carnot » et « l'échec de l'aire de covoiturage du quai Gailleton ». Pour lui, cette redistribution de l'offre va provoquer la fuite des « familles nombreuses du centre-ville » et la « paupérisation » de ces quartiers.

■ 1 000 signatures, suffisant pour faire fléchir le patron de la Métropole, Bruno Bernard ?

« Non, ce n'est pas une option, ne serait-ce que face à l'urgence climatique... Il serait irresponsable de reculer. Cha-

que matin, l'immense majorité des 120 000 voitures traversant la M7 sont occupées par une seule personne. 70 % des trajets de moins de 3 km se font en voiture... Il est temps de changer les habitudes. Et la mise en place de la Zone à faibles émissions peut avoir un effet déclencheur chez les ménages », maintient Fabien Bagnon.

Pour Pierre Oliver, qui souhaite rencontrer Bruno Bernard (EELV) afin d'évoquer le sujet, cette affaire est révélatrice du mode de gouvernance des écologistes : « Ils n'ont été élus qu'avec 17 % des habitants. Nous sommes déjà à mi-mandat, et ils foncent toujours la tête la première dans le mur ».

Propos recueillis par Romain ETHUIN

Trottinettes en libre-service : les écologistes posent leurs conditions

Forte de son expérience durant deux années en la matière, la Ville de Lyon a lancé un nouvel appel à projets pour la location de trottinettes électriques en libre-service sur le domaine public. Trois axes essentiels : impact environnemental, sécurité des usagers et gestion du service. Lancement le 1er mars.

Si ces dernières semaines, ce sont plus les faits divers qui font parler des trottinettes en libre-service sur Lyon, force est de constater - chiffres à l'appui - que le service plaît et répond aux préoccupations du plus grand nombre. Valentin Lungenstrass (EELV), adjoint au maire de Lyon en charge des Mobilités avait pris en cours de route le premier appel à projets, lancé en mai 2020 et effectif au 1^{er} septembre de la même année.

Là, avec deux ans d'expérience, il a pu monter un dossier qui correspond exactement aux besoins de la ville en matière de mobilité partagée et notamment de location de trottinettes électriques en libre-service, sans station et sans attache. « La première observation, c'est l'usage, très important des trottinettes que nous avons pu constater à partir des données fournies par les deux opérateurs Dott et Tier. En 2021, 400 000 usagers uniques c'est très important, avant un doublement des distances parcourues entre 2020 et 2021, même si le Covid peut avoir joué un rôle. Mais ce que l'on voit, c'est que l'utilisation est croissante » explique l'adjoint.

Deux années qui ont permis de réguler le service qui a connu une véritable (r) évolution des usages : l'organisation du stationnement (à deux tiers encadré sur des emplacements dédiés), la gestion des flottes au quotidien, ou encore une limitation de la vitesse fixée



La trottinette s'est progressivement intégrée parmi les modes de déplacements urbains.

Photo Progrès/illustration Joël PHILIPPON

à 20 km/h et 10 km/h dans certaines zones qui ont permis une meilleure intégration de ces services dans l'espace public.

Partage au mieux de l'espace public

Plus largement, ce nouvel appel à projets poursuit ce qui a été entrepris depuis

plus de deux ans : toujours deux opérateurs, avec 2 000 trottinettes chacun. Les

400 000

Le nombre d'usagers uniques en 2021

choix de la municipalité, matérialisés par une grille, sont clairs : impact environnemental (35 %), sécurité des usagers (20 %), gestion du service (40 %) et gestion des données (5 %).

Concernant l'impact environnemental, le passage de deux à quatre ans pour le renouvellement annonce la

couleur : les châssis des trottinettes choisis devront pouvoir durer dans le temps car il est hors de question d'en changer en cours de route. C'est également l'occasion pour la mairie de ne pas remettre en place une démarche lourde et coûteuse. L'entretien, le remplacement des pièces détachées dans des ateliers à proximité et le recyclage seront essentiels.

L'aspect sécuritaire est évident. L'obligation d'une carte d'identité pour justifier le fait d'être majeur pour louer une trottinette est un signe fort, tout comme l'importance de la fiabilité des engins ou le respect du Code de la route et le contrôle de la vitesse.

Stabilité sociale et report modal

Dernier point, majeur, la gestion du service. Les juicers - auto-entrepreneurs qui rechargeaient les trottinettes - ne sont plus d'actualité. Aujourd'hui, le maître-mot est « stabilité sociale » : le personnel est embauché, en CDD ou CDI, formé et bichonné pour être conservé. La gestion quotidienne, notamment le remplacement des batteries, se fait avec vélo cargo ou engins électriques. Sans oublier le respect du stationnement ou l'accessibilité du service au plus grand nombre.

Reste le dernier point et non des moindres, dans la demande lyonnaise : le report modal. L'objectif, c'est clairement que la trottinette électrique soit une des solutions pour les déplacements du dernier kilomètre, en prolongement des parkings relais, des transports en commun ou du réseau SNCF.

Fin du dépôt de l'appel à projets le 31 octobre. Les oraux devraient suivre pour une annonce officielle courant février 2023 et un début de service au 1^{er} mars.

David TAPISSIER

ZOOM

Valentin Lungenstrass, adjoint aux Mobilités de la Ville de Lyon

« Pour que le partage de la voie publique fonctionne, le Code de la route doit être respecté de tous »

« On a eu une série d'accidents terribles en cette rentrée, notamment celui quai Maréchal-Joffre. D'une manière générale, ils mettent en lumière l'importance du partage de l'espace public et surtout qu'il faut l'adapter aux nouveaux usages. On le fait de manière progressive, mais il faut le faire le plus rapidement et le plus pertinemment possible. Suite aux accidents, j'ai évoqué le volet des aménagements sécurisés, notamment pour les piétons, les vélos et les trottinettes, qu'ils puissent être sur des espaces sécurisés comme les voies lyonnaises qui se mettent en œuvre. Là, on a une dizaine de concertations en même temps, on va pouvoir rentrer dans la phase opérationnelle en 2023.

Il faut également avoir un volet formation, respect du Code de la route pour tous les usagers dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux usages. On travaille avec les opérateurs, mais aussi l'association prévention routière, avec les écoles. On a pu parler avec la Métropole d'éventuels messages, des campagnes... Il faut que le Code de la route soit respecté par tout le monde pour que le partage de la voie publique fonctionne ».



Photo Progrès/David TAPISSIER

Riverains et commerçants s'écharpent sur le futur des terrasses

Après le questionnaire, la concertation sur la future réglementation des terrasses s'est poursuivie ce lundi soir dans le 1^{er} arrondissement. Plus de 70 riverains, usagers et commerçants ont débattu dans une ambiance tendue.

Tout avait pourtant commencé dans le calme. Ce lundi soir, 70 personnes défilaient place Sathonay à l'appel de la mairie d'arrondissement. Objectif : « faire des propositions concrètes en tables mixtes composées de riverains, d'usagers et de commerçants ». L'occasion pour l'édile, Yasmine Bouagga, d'affirmer la singularité de son fief.

En effet, le 1^{er} arrondissement est le seul à organiser une réunion de ce genre. Mais pas de quoi dévier la ligne de conduite de la mairie centrale, menée par Valentin Lungenstrass : « Nous définirons un règlement unique en janvier 2023, car aucun arrondissement n'est plus concerné que les autres ».

7 commerçants parmi 70 personnes

Le cadre étant posé, place maintenant à la concertation. Que ce soit à travers le questionnaire, rempli par plus de 6 000 personnes, ou la réunion de ce soir, le mot d'ordre reste le même : « Faire en sorte que tout le monde s'exprime, pas uniquement les plus bruyants, afin d'avoir un avis le plus représentatif possible ».



« Le bruit fait partie de la vie »
Christophe Cédât,
patron du Café 203,
rue du Gare (Lyon 1^{er})



Le nouveau règlement unique des terrasses sera défini en janvier 2023. Photo Progrès/Maxime JEGAT

Première source d'étonnement, « nous sommes à peine six ou sept commerçants », relève le patron du Broc'bar, Stéphane Pelletier, parmi une foule de 70 personnes. Certains comme Quentin, à la tête du coffee-shop Ban, ne sont même pas concernés par les plaintes récurrentes la nuit. Rue Imbert-Colomès, Irène et Yvon se disent exaspérés « du bruit toute la semaine jusqu'à 1 heure du matin ».

Comme de nombreux riverains, le couple de sexagénaires rêve de fermer les terrasses « à 22 heures en semaine et 23 heures le week-end ». D'autres proposent un système à points, pouvant conduire à la fermeture définitive en cas de récurrence. « Il faut mettre la barre très

haut pour éviter les dérives », assure Pierre Brenders, du conseil de quartier ouest des Pentes.

« Qu'ils aillent à l'intérieur »

Un jeune commerçant tente bien de couper la poire en deux, en proposant de fermer plus tôt la semaine et plus tard le week-end. Mais il est vite renvoyé dans les cordes par la foule en colère, à l'image d'une vieille dame se plaignant « des hurlements toute la nuit qui nous pourrissent la vie ». Vexé, ce dernier s'étonne de voir « autant de vieux s'offusquer ».

Le patron du Café 203, Christophe Cédât, dénonce une forme de

« dogmatisme de bas étage ». « Les salariés finissant tard le soir n'ont pas le droit de profiter des terrasses ? », interroge-t-il. « Qu'ils aillent à l'intérieur », reprend une habitante. « Le bruit fait partie de la vie », surenchérit-il. « Allez dire cela à mes enfants ayant école le lendemain », l'interpelle un autre.

« Il y a un vrai problème avec le 17 »

Dans ce dialogue de sourds, tous partagent un même constat : le manque de contrôles. La police ? « Nous les appelons sans arrêt, mais ils ne se déplacent jamais », dénonce une riveraine. « Il y a un vrai problème avec le 17, admet

Valentin Lungenstrass, mais comprenez qu'on ne peut pas sanctionner un établissement sur un simple message Facebook ».

En préambule, Yasmine Bouagga avait pourtant bien annoncé qu'il n'était pas question d'évoquer le sujet de la sécurité. « À quoi bon réécire un nouveau règlement, si on n'a pas suffisamment de policiers pour le contrôler », conclut une responsable de La vitrine des Pentes.

Romain ETHUIN



« Il faut fermer les terrasses dès 22 h en semaine et 23 h le week-end »
Irène et Yvon, 66 et 67 ans, habitant du 1^{er} arrondissement

Un « chuteur » pour limiter le bruit ?

Le principe est « simple », assure Christophe Cédât : « On préenregistre un message comme "Chut !" ou "Est-il possible de dormir ?", avec une voix d'enfant, qu'on diffuse ensuite sur des enceintes extérieures, lorsqu'il y a trop de bruit ». Cette trouvaille, facturée plus de 1 000 €, est en place depuis deux ans au Café 203. « Nous l'avons peu utilisé, car il y a finalement très peu de problèmes », assure le gérant. Mais cette solution lui permet de reprendre le contrôle « lorsque la situation nous échappe ».

« Même en faisant attention, on ne peut pas toujours contrôler ce qui se passe », concède le cafetier. Ce dispositif sonne donc comme un rappel aux usagers qui « adaptent naturellement leur niveau sonore à celui des autres ». « C'est la même chose sur la route », précise-t-il, persuadé que le ralentisseur tagué devant sa porte peut inciter les automobilistes à « lever le pied ». Un dispositif déjà plébiscité par « plusieurs restaurants du coin », selon lui.

R.E.

Tensions autour des bars : patrouille avec les médiateurs de nuit



Bonddh, 54 ans, et Dhoulkamil, 25 ans, patrouillent chaque jeudi, vendredi et samedi soir de 19 heures à minuit. Photo Progrès/Romain ETHUIN



Comme l'année dernière, ALTM Lyon patrouille dans le Vieux-Lyon. Photo Progrès/Romain ETHUIN

En place depuis juin dernier, la mission des médiateurs de nuit arrive à terme le 15 octobre. Sur le terrain, le bilan est mitigé.

Il est 20 heures, ce jeudi, lorsque nous retrouvons le binôme devant la Poste de Bellecour : « Nous craignons votre retard avec la panne de métro ». Bonddh, 54 ans, et son acolyte Dhoulkamil, 25 ans, n'ont pas vraiment ce souci. Puisqu'ils battent le pavé chaque jeudi, vendredi et samedi soir, de 19 h à minuit.

Leur présence, bien reconnaissable à leur chasuble jaune, remonte au mois de juin. « Tabacs, bars et restaurants nous font remonter leurs problèmes, expliquent-ils en chœur, et nous essayons d'y remédier ».

Deux fois plus de secteurs

Après un premier acte en 2021, la Ville de Lyon a doublé les effectifs et les secteurs cette année. En plus du Vieux-Lyon et des Pentes, ALTM Lyon patrouille désormais

sur les berges de Saône et aux abords de Bellecour, où de nombreuses nuisances ont été remontrées.

« Une dizaine de jeunes se retrouvaient ici tous les soirs pour faire du trafic », se souviennent les médiateurs, au grand dam des familles et des commerces. En remontant le problème aux oreilles de Mohamed Chih, ils ont permis de mobiliser plus de patrouilles sur la place.

En direction de la rue Mercière, Dhoulkamil nous rappelle la spécificité de la médiation de nuit : « Je n'exerce d'habitude sur les chantiers, où tout est très cadré. Ici, on ne sait jamais sur qui ni sur quoi on va tomber ».

Il est d'ailleurs vite interrompu rue Grenette. « Un livreur a manqué d'être renversé », montre Bonddh. « On attendra qu'ils soient en groupe pour leur rappeler les règles », explique son confrère.

« Je les vois rarement en action »

La soirée est relativement calme sur les berges de Saône. Tout juste,

engagent-ils une discussion avec quelques étudiants au bord de l'eau. « C'est plutôt vers la Guillotière où ça craint », confie une jeune femme. Sur l'autre bord, deux autres se plaignent des Terreaux : « On m'a déjà demandé de la cocaïne en sortie de bar ».

C'est d'ailleurs un reproche souvent formulé en filigrane ce soir-là. « Ils passent dire bonjour mais je les vois rarement en action », regrette Marie, gérante d'un tabac. Ici, c'est pourtant « chaud jusqu'à la fermeture vers 1 h ou 2 h ». Le pizzaiolo d'à côté lui embraye le pas : « Les soucis se concentrent vers 4 h du matin, avec les gens

bourrés ».

S'il ne nie pas sa présence apaisante, Bonddh préfère rester à sa place : « C'est compliqué quand l'alcool s'en mêle ». Son directeur général, Xavier Rochefort, confirme : « Après minuit, c'est du ressort de la police ».

En poste derrière les caméras de l'hôtel de ville, deux surveillants se disent d'ailleurs « rassurés » par sa présence. « Une vingtaine de jeunes se battant entre eux devant le parvis, vers 2 h du matin, ont vite été stoppés par quatre véhicules de police », se souvient l'un. « Mais ils ne sont pas assez », rétorque l'autre.

Bis repetita

À Rennes, la médiation de nuit est nettement plus avancée. Depuis 2008, le dispositif Noz'ambule mobilise au moins huit intervenants chaque jeudi et vendredi. Avec une première équipe de 17 h à 22 h 30, des binômes en milieu de soirée, puis des professionnels de l'alcoolologie et de l'addictologie jusqu'à 4 h du matin. Une camionnette fournit aussi outils de prévention, éthylotests ou encore préservatifs en libre-service.

« Nous privilégions la prévention aux approches purement répressives », avance Cyrille Morel, maire-adjoint en charge de la vie nocturne. En 2012, une enquête relevait que 60 % des jeunes interrogés connaissent le dispositif, d'ailleurs globalement « apprécié » mais dont la finalité est « mal connue ».

L'expérimentation lyonnaise, elle, doit s'achever le 15 octobre. Une hérésie selon Bonddh qui cumule 5 ans d'expérience, notamment à la Guillotière : « Il faut faire de la médiation toute l'année pour avoir des résultats ».

Romain ETHUIN

6 000

Selon ALTM Lyon, plus de 6 000 personnes ont été rencontrées ces six derniers mois. Essentiellement des hommes (66 %), âgés de 16 à 35 ans. Les interventions varient du point avec les commerçants (28 %) au rappel des règles (25 %) ou à la mise en relation (10 %). Mais très rarement dans la gestion de conflits (4 %).



Fermetures en cascades : est-ce la fin des Halles du Grand Hôtel-Dieu ?

Automne difficile aux Halles du Grand Hôtel-Dieu, où trois boutiques manquent à l'appel. Les liquidations de Trolliet et Vianey, ainsi que la fermeture temporaire de Cerise et Potiron sonnent-elles le glas de cet ambitieux projet ?

Depuis la rentrée, les Halles du Grand Hôtel-Dieu sonnent creux. En cause, les liquidations successives, en juillet et septembre, des boutiques Trolliet et Vianey et la fermeture temporaire de l'étalage de légumes Cerise et Potiron.

Dans ce qui commence sérieusement à ressembler à un fiasco, le silence qui règne autour de ces départs pourrait en dire long sur l'embaras, qui pèse sur le projet.

Quand le Groupement d'intérêt économique (GIE) du Grand Hôtel-Dieu ne « souhaite pas faire de commentaires », chez Cerise et Potiron, on évoque un problème de personnel, sans pouvoir donner de date de réouverture, tout en se défendant de privilégier les 17 autres boutiques du primeur, situées à Lyon et Villeurbanne.

De cet ensemble, censé regrouper en Presqu'île le meilleur de la gastronomie lyonnaise, autour du traiteur Jean-Paul Pignol, ne restent que sa propre boutique, la fromagerie de la mère Richard, la cave Guyot, la boulangerie Pozzoli, la chocolaterie Voisin et la brasserie Le Théodore. Bien maigre pour ce lieu, ouvert en décembre 2018, dans le sillage des Halles Paul-Bocuse, dont le succès, lui, n'est plus à démontrer.

« Je ne vais pas rester tout seul dans 1 200 m² »

Difficile pour les maisons restantes de maintenir une activité sans pâtir de ces linéaires vides. « C'est forcément plus difficile », concède-t-on du côté de la maison Pozzoli, sans en dire davantage.

Des « loyers exorbitants » et une fréquentation loin d'être satisfaisante bien qu'officiellement en hausse, une recette explosive pour un projet peut-être un peu trop ambitieux.

Selon nos informations, un autre artisan envisagerait de baisser le rideau. « Je ne vais pas rester tout



Difficile pour les maisons restantes de maintenir une activité sans pâtir de ces linéaires vides.

Photo Progrès/Maxime JEGAT

« Comme si vous ouvriez les hôtels autour de Disneyland, sans mettre les attractions au milieu »

Selon le maire du 2^e arrondissement Pierre Oliver, pour trouver une cause il faut regarder du côté de la Cité internationale de la gastronomie, dont le lancement raté n'a pas tenu les promesses d'une attractivité forte vers l'ancien hôpital. Inauguré en octobre 2019, ce lieu culturel, dédié à la gastronomie et situé dans la partie ancienne du Grand Hôtel-Dieu, avait dû fermer avec le premier confinement lié au Covid et n'a jamais ouvert, faute d'avoir trouvé son public. Un nouveau projet dévoilera son nouveau visage autour de trois expositions, le 20 octobre prochain.

« La Cité de la gastronomie était censée être une locomotive vers les Halles. C'est comme si vous ouvriez les hôtels et restaurants autour du parc Disneyland, sans mettre les attractions au milieu », compare-t-il.



Pour Pierre Oliver, maire du 2^e arrondissement, l'échec de la Cité de la gastronomie est responsable de celui des Halles. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

« Le cœur d'activité des Halles, plutôt du haut de gamme, tirait vraiment le modèle vers le haut. Mais sans Cité de la gastronomie, les touristes, qui avaient vocation à venir, passent de l'autre côté de la Presqu'île. On n'a pas travaillé sur cet équipement, qui marchait bien, et on le paye depuis. Dommage, pour l'un des lieux les plus prestigieux de Lyon. Cela m'inquiète beaucoup pour ces maisons, qui ont développé des marques phares. Et de voir ces bons produits

que l'on perd. »

Et l'édile d'interpeller la Métropole, qui a récupéré en 2020 et pour deux ans, la gestion directe du site. « Tant qu'il n'y a pas de solution sur la Cité de la gastronomie, on n'arrivera pas à drainer de monde sur les Halles. Tant que la Métropole ne s'en occupe pas, nos commerçants payent. »

LES DATES CLÉS

► **19 décembre 2018** : ouverture des Halles du Grand Hôtel-Dieu par un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), mené par le traiteur Jean-Paul Pignol. Avec des boutiques de prestige : Pignol, la mère Richard, Vianey, Trolliet, Guyot, Pozzoli, Voisin et la brasserie Le Théodore.

► **11 février 2019** : inauguration officielle par David Kimelfeld, président de la Métropole de Lyon.

► **19 octobre 2019** : ouverture de la Cité internationale de la gastronomie.

► **6 juillet 2020** : fermeture définitive de la Cité de la gastronomie.

► **26 juillet 2022** : liquidation judiciaire de la boutique Trolliet.

► **14 septembre 2022** : liquidation judiciaire de la boutique Vianey.



Sous l'impulsion de Jean-Paul Pignol, les Halles ont ouvert en décembre 2018.

Photo d'archives Progrès/Joël PHILIPPON

► **20 octobre 2022** : réouverture de la Cité internationale de la gastronomie, autour de trois expositions. L'accès sera gratuit jusqu'au 27 novembre.

seul dans 1 200 m² », confie-t-il. Des discussions seraient en cours avec Scaprim, qui assure la gestion des locaux pour le Crédit Agricole, pour trouver une solution.

Le modèle économique était-il voué à l'échec ? Pas pour Jean-Luc Vianey, qui assure avoir rempli les objectifs du business plan deux mois avant le Covid. « Déçu », le meilleur ouvrier de France en poissonnerie regrette un désalignement des planètes, fatal à un « très beau projet ».

« C'est un lieu qui manquait de vie et de stabilité. Il faut plusieurs années pour créer une clientèle et un flux permanent. Le Covid a stoppé la machine. »

Bouge par les Lyonnais

Lui, qui ne croyait pas à un modèle purement axé sur la vente au détail, avait consacré 60 % de l'activité de la boutique à la restauration. Problème, « pendant les deux années de Covid, nous n'avons perçu aucune aide dédiée à la restauration. »

Autre facteur, la crise du personnel à la reprise l'a contraint à fermer cinq services par semaine. Soit une perte de 150 couverts hebdomadaires.

Le MOF a préféré se retirer « sans devoir de dettes à qui que ce soit », tout en espérant se voir remplacé par un autre poissonnier pour que perdure l'aventure. « J'y ai toujours cru. J'y crois encore mais il faut que ça se bouge. Cette Halle mérite de vivre, d'exister. Il ne faut pas que les Lyonnais la boude », glisse celui qui observait « un petit boycott » local, couplé à un défaut de fléchage au sein du site. « Les gens avaient beaucoup de mal à trouver l'entrée de la Halle ».

Autre amertume, celle d'un certain abandon au changement de majorités, municipale et métropolitaine. « C'était un des projets de Gérard Collomb », analyse-t-il. « Je n'ai jamais vu le nouveau maire dans la Halle. On a été un peu oubliés dans l'histoire et c'est bien dommage ».

En 2015, lors du rachat de l'ensemble à Eiffage par le Crédit Agricole, l'ancien édile annonçait, en effet, avec optimisme un « site de référence pour l'attractivité internationale de notre métropole ». Sollicité, le nouvel exécutif n'a pas souhaité s'exprimer.

Clémence OUTTERYCK



Dans le Vieux Lyon, sur la façade de la maison Thomassin sur la place du Change, une plaque en bronze rend hommage à Annie et Régis Neyret. Photo Progrès/ Stéphanie FERRAND



Nadine Georget (Maire du 5e), Sylvain Godinot, adjoint à la transition écologique et du patrimoine, Monique Ferret (présidente de l'association Renaissance du Vieux-Lyon), Michèle Neyret et le député Thomas Rudigoz ont assisté à cet hommage. Photo Progrès/S. FERRAND

LYON 5E

Hommage à Annie et Régis Neyret, défenseurs du Vieux-Lyon

Leur couple a joué un rôle essentiel pour la sauvegarde du Vieux-Lyon et l'inscription du site historique sur la liste du patrimoine mondial Unesco, en décembre 1998. Un hommage était rendu, vendredi, à Annie et Régis Neyret, qui ont donné leur nom à une promenade sur la partie haute du quai Romain-Rolland.

Amoureux du Vieux-Lyon, Annie et Régis Neyret ont fait de leur passion pour le patrimoine le combat de leur vie. Ces habitants

de Saint-Jean, tous deux décédés en 2019 ont servi une même cause, la réhabilitation et l'entretien de ce quartier historique exceptionnel. Ils incarnent les sauveurs du Vieux-Lyon, menacé de démolition pour la création d'une autoroute quelques décennies plus tôt.

Figures incontournables de l'association Renaissance du Vieux-Lyon, que le journaliste Régis Neyret a présidé au début des années 60 et dont sa femme, Annie, est la présidente d'honneur, ils ont avec André Malraux permis au Vieux-Lyon d'être le premier secteur sauvegardé de France. Ils

ont aussi joué un rôle primordial dans l'inscription du Site historique de Lyon sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1998.

Bientôt deux statues sur la promenade

Pour leur rendre hommage, une promenade située face à leur ancien appartement, sur la partie haute du quai Romain-Rolland, entre le pont la Feuillée et la passerelle du Palais de Justice, porte désormais leur nom.

Une plaque patrimoniale réali-

sée par le MOF bronzier d'art Bernard Prizza est apposée sur la façade de la maison Thomassin, sur la place du Change, où le couple a vécu de 1960 à 1995 et a découvert en 1968 l'un des plus anciens plafonds peints de France (datant de la fin du XIII^e siècle). Elle comporte un texte rédigé par Régis Neyret à ce propos en 1996.

Sylvain Godinot, adjoint à la transition écologique et au patrimoine précise : « Je n'ai pas eu la chance de connaître personnellement ce couple au parcours hors-norme. Le nom de la promenade a été voté en mars 2021, les neuf

plaques de rues posées en juin de la même année. La révision du plan de gestion du site historique est désormais engagée et la rénovation du Vieux-Lyon est lancée pour s'assurer que l'ensemble de ce patrimoine sera transmis aux générations futures. »

Prochainement, deux statues représentant Annie et Régis Neyret assis sur un banc en bronze et se tenant la main seront installées sur la promenade à leur nom. Les Lyonnais et les touristes pourront prendre la pause à côté du couple sur les quais de Saône, le temps d'une photo.

Fête des Lumières 2022 : offrez vos lampes pour construire une œuvre magistrale, place Bellecour

« I love light. » Ceci est un message d'amour pour la Fête des Lumières 2022 qui aura lieu du 8 au 11 décembre. C'est aussi le nom d'une des œuvres qui sera installée au cœur de la Fête, place Bellecour, imaginée par le collectif Fils de Créa.

Des lettrages de 6 mètres de haut et 34 mètres de long

Cette installation lumineuse et sonore dévoilera le message « I love light » grâce à ses lettrages surdimensionnés de 6 mètres de haut par plus de 34 mètres de long, illuminés par une multitude de lampes de récupération. Et c'est là que les Lyonnais interviennent : les créateurs lancent en effet un appel à participation auprès des Lyonnais. « Dans une dimension participative, solidaire et écologique, des collectes de vieilles lampes seront organisées en amont », précise-t-on dans un communi-



La fête des Lumières 2021. Photo Progrès/Joël PHILIPPON

qué. Les habitants peuvent se rendre dans des lieux de collecte (mairies du 2^e et du 6^e ainsi que tous les Foyers Notre Dame des Sans-Abri) afin de prendre part à cette œuvre en y déposant leurs dons.

Volière géante : des ateliers avec les habitants

Autre appel à participation, celui de l'artiste Bibi, habitué de la Fête des Lumières, qui a lui aussi imaginé un projet participatif et écores-

pensible. L'œuvre "Gazouillis", que le public pourra découvrir Place Voltaire dans le 3^e arrondissement, s'apparentera à une volière géante, avec 300 oiseaux lumineux, qui sera réalisée grâce avec des matériaux plastiques recyclés. L'objectif de l'artiste est d'initier un processus de création avec les participants, des jeunes et leurs accompagnants, à travers des ateliers de pratique au sein de structures sociales (MPT Salle des Rancy, centre social Bonnefoi, association ADOS, mairies d'arrondissements, Maison du Projet Gabriel Péri).

Pour cela, Bibi invite les Lyonnais à venir déposer leurs matériaux plastiques jusqu'à la Tous-saint : bidons plastiques de 1,5 à 5 litres propres et sans étiquette, translucides, blancs ou de couleur, qui laissent passer la lumière, les bouchons colorés sont les bienvenus.

LYON 1ER

Une maison de santé va ouvrir au cœur de la Presqu'île

Située rue Neuve, une nouvelle maison de santé pluri-professionnelle va ouvrir ses portes sur 461 m². Elle devrait accueillir des médecins, une sage-femme, une pédicure-podologue et un ostéopathe masseur-kinésithérapeute. D'ici là, de gros travaux doivent avoir lieu.

Une Maison de santé pluri-professionnelle, destinée à accueillir des médecins conventionnés secteur 1, va voir le jour dans le centre de la Presqu'île pour renforcer l'offre de santé pour les habitants des 1^{er} et 2^e arrondissements.

Quatre médecins généralistes avec des spécialités

Elle aura également vocation à concerner certains patients de tout le territoire métropolitain à travers une prise en charge des personnes sujettes aux addictions, souffrant d'une IST (infection sexuellement transmissible), ainsi que des personnes en situation socialement précaire, des personnes victimes de



Onze cabinets médicaux vont s'implanter dans la future maison de santé, rue Neuve, après les travaux. Photo d'illustration LBP/Emma BUONCRISTIANI

violences familiales, ou encore les femmes, les enfants et les personnes LGBTQI+.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage

de la SACVL, le projet d'aménagement consiste à rénover complètement des locaux situés 23, rue Neuve, à Lyon 1^{er},

dont la SACVL est propriétaire pour créer onze cabinets médicaux, permettant d'installer quatre médecins généralistes

avec des spécialités de sexologue et d'addictologue, ainsi qu'une sage-femme sexologue, une pédicure-podologue attestée en pédiatrie et gynécologie/obstétrique, et un ostéopathe masseur-kinésithérapeute.

La Ville vote une subvention de 90 000 euros

Démolition, cloisonnement, isolation, plâtrerie, menuiserie, agencement sur mesure, revêtements murs et sols, plomberie, chauffage/climatisation, électricité... D'une superficie de 461 m², ces locaux nécessitent d'importants travaux d'aménagement, dont le coût s'élève à 400 000 euros. Pour la réalisation de cette opération, la SACVL a sollicité une subvention d'investissement de Ville de Lyon de 90 000 euros votée lors du dernier conseil municipal.

À noter que l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Rhône contribueront au financement du fonctionnement de la structure et que le montant du loyer annuel s'élèvera à 60 000 euros.

Appel aux dons pour l'orgue de l'église Saint-François-de-Sales

Le Grand orgue Cavallé-Coll a besoin d'être restauré. Un appel aux dons est lancé pour rassembler 270 000 €.

C'est dans le cadre de la quatrième Convention Patrimoine (2019-2024) que s'inscrit l'opération de restauration du Grand orgue Cavallé-Coll de l'église Saint-François-de-Sales, 11, rue Auguste-Comte, pour laquelle il est prévu de lancer les études de maîtrise d'œuvre au 3^e trimestre 2022 en vue de démarrer les travaux au 4^e trimestre 2023 pour une durée d'environ deux ans. Le montant des travaux est estimé à 1 300 000 € toutes dépenses confondues soit 860 000 € HT.

L'association Cavallé-Coll à Saint-François, qui rassemble notamment des organismes de renommée nationale et internationale et qui œuvre à la connaissance et à la conservation de cet instrument exceptionnel, s'est rapprochée de la Fondation du Patrimoine. Cet organisme souhaite apporter son concours au projet de restauration, par le biais d'une aide financière qui sera versée à la Ville de Lyon, propriétaire et maître d'ouvrage.

Ainsi, ce mardi 11 octobre, la Fédération du Patrimoine via sa plateforme de financement collaboratif, a lancé un appel aux dons qui s'adresse à tous, particuliers, entreprises souhaitant participer à la réalisation de projets patrimoniaux, mémoriels et historiques.

Faire un don : www.fondation-patrimoine.org/79523



Une signature faite par Franck Vaudray, Sylvain Godinot et Claude Sordet. Photo Progrès/M. NIELLY

Ville de Lyon et Fondation du Patrimoine, au chevet de l'orgue Cavallé-Coll

Mardi soir 11 octobre en l'église Saint-François-de-Sales, les 250 personnes venues écouter les jeux d'Olivier Latry, organisateur à Notre-Dame de Paris, ont apprécié la signature d'une première convention liant la ville de Lyon et la Fondation du Patrimoine. Sylvain Godinot, 2^e adjoint du maire de Lyon et chargé du patrimoine, Claude Sordet, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine et Franck Vau-

dray, président de l'association Cavallé-Coll, ont expliqué leur souci de transmettre aux générations futures et en bon état de fonctionnement l'un des joyaux du patrimoine musical français qu'est ce grand orgue du XIX^e siècle. Dans le cadre de la 4^e convention patrimoine Ville/État, ce dernier participe à 50 % des dépenses. Outre la participation financière de la ville, la collecte espérée est de 270 000 €.